

ANNEXE 3

Plainte du cabinet TAPO auprès du Ministère de la Communication à cause de l'interruption opaque de la procédure d'appel d'offres pour la réforme du secteur des télécommunications

CABINET TAPO

AVOCATS ASSOCIES
Bâtonnier Kassoum TAPO
Avocat aux Barreaux de Paris et du Mali
Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Mali
Boubacar TAPO
Mamadou SAMAKE
Nsouhou CAMARA

AVOCATS COLLABORATEURS
DIAWOYE SIDIBE
Mamadou G. DIARRA
M'Bandy YATTASSAYE
Mahamadou TRAORE
Eric NASSAR

CABINET PARISIEN
5, Rue TAYLOR
75010 - Paris
Tél. 42 45 08 80
Fax. 42 45 08 61

Bamako, le 23 Novembre 2000

Madame le Ministre de la
Communication
BAMAKO

N/REF/04/04/0187/CT/MGD/AT

**OBJET : Consultation relative au
Projet d'assistance technique à l'appui
Du Programme de réforme du Secteur
Des Télécommunication du Mali**

Madame le Ministre,

Dans le cadre du projet sus référencé, notre cabinet en partenariat avec le Cabinet Stickman, Elliott avait été admis à soumissionner suite à une consultation restreinte organisée par votre département.

Nous avons ainsi procédé à l'achat du dossier d'appel d'offre à 250.000 F CFA, puis au dépôt de notre offre en Janvier 1999 conformément au chronogramme.

Par lettre en date du 26 Janvier 1999, veille de la date limite de dépôt, vous avez apporté des modifications aux termes de références, en précisant que les offres ne devraient désormais porter que sur la phase II, la première phase ayant déjà fait l'objet d'une attribution au Cabinet Jones, Day, Reavis et Pogue sans autre commentaire.

Nous vous avons à l'époque déjà envoyé nos offres sous pli, que nous n'avons pu récupérer.

Poursuivant dans la logique de votre correspondance de 26 Janvier, nous avons procédé en Février au dépôt de nouvelles offres.

Depuis, nous étions restés sans nouvelle jusqu'en date à laquelle, vous nous avez informé de votre décision de suspendre la consultation jusqu'à nouvel ordre tant en précisant qu'en cas de reprise nos offres seraient admises sans que l'on ait à payer à nouveau pour le dossier.

Immeuble Semega près de l'ancienne Bank Of Africa - 765 Rue Fankélé DIALLO Bamako
Tél.(223) 22 86 22 / 22 02 10 Fax (223) 22 02 09 - BP. 3143 E-mail : Cabinet.tapo@afri-bone.net

Aujourd'hui, force est de constater que les éléments contenus dans les termes de références sont mis en œuvre par différents intervenants en dehors de toute consultation ; ce qui ne manque point de surprendre.

Cette situation ne manque pas de nous troubler et de nous être fort dommageable, car vous l'auriez certainement compris, nous avons investi dans la préparation de nos offres. En retour nous nous attendions à défaut de remporter le marché, à être tout au moins convié à une séance de dépouillement, gage de transparence et de régularité.

Vous êtes toujours en possession de nos offres, fruits de plusieurs mois de recherches, de travail de conception, de nombreux experts tant au Canada qu'ici au Mali, et nous aurions souhaité être édifiés par rapport au traitement que vous leur avez réservé, et de la suite à donner à cette affaire.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame le Ministre, en l'assurance de mes sentiments respectueux et bien dévoués.



Mamadou SAMAKE
Avocat à la Cour

